



Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique

Finalité

Permettre aux personnes en situation difficile de bénéficier de tarifs réduits pour voyager sur le réseau TER, Car et certains bateaux BreizhGo.

Public cible

Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)

Démarche de Souscription



Liste des pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité / passeport européen ou titre de séjour en cours de validité
- Carte KorriGo (si le demandeur en possède déjà une) ou photo d'identité s'il ne possède pas de carte KorriGo

- L'avis de décision : notification d'ouverture de droits ou de reprise de droits
- L'avis de situation daté de moins d'1 mois
- L'attestation des périodes indemnisées du mois en cours ou précédent

Pièces disponibles auprès de l'organisme d'assurance chômage dont le demandeur dépend (Pôle emploi, La Poste...)

Validité :

Le droit BreizhGo Solidaire est valable 1 an à compter de sa date d'émission.

Il est utilisable sur le réseau BreizhGo Car, TER et certains bateaux, ainsi que pour les déplacements en TER entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.breizhgo.bzh/solidaire

*Ou à défaut via le formulaire papier disponible à la même adresse